

DECISION n° 2026-125

Portant sur un devis avec Christophe MALLINJOUD Prestations pour une prestation d'animation dans le cadre du Marché de Noël et du Lancement des Illuminations les 28 et 29 novembre 2026

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2026-005 du 28 mars 2026 certifiée exécutoire le 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 3 août 2026,

CONSIDERANT le devis n°S2026001 pour une prestation d'animation avec Christophe MALLINJOUD Prestations les 28 et 29 novembre 2026 dans le cadre du Marché de Noël et du Lancement des Illuminations fixée les 28 et 29 novembre 2026

DECIDE

Article 1.- De signer le devis avec Christophe MALLINJOUD Prestations, 35 boulevard du 14 juillet – Les Tamaris n°23 – 13140 MIRAMAS, pour une prestation fixée le 28 et le 29 novembre 2026.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 900,00 € TTC (Neuf-cents euros TTC).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe
Valérie LOUBEYRE



Fait à Lambesc, le 3 août 2026

Philippe RAZEYRE

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

